



**DIRECTION RÉGIONALE PERCHE - PAYS-DE-LOIRE**

71, avenue des Maraîchers  
CS 84011 Saint-Lambert-des-Levées - 49412 Saumur Cedex  
Tél. 02 41 40 54 24 - Tlc : 02 41 38 30 48

*N/Réf* : FCa/VO 2018.10.445  
*V/Réf* : -  
*Copie* : Communauté de Communes LOIRE LAYON AUBANCE  
*Suivi par* : David RAFFIER  
Tél. 06 61 35 71 60  
[david.raffier@saur.com](mailto:david.raffier@saur.com)

*Monsieur le Président*

**A.P.A.E. 49**

La Haute Guibrette

49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE

*Objet* : **Votre courrier du 24 septembre 2018**

Saumur, le 19 octobre 2018

Monsieur le Président,

Nous accusons réception le 1er octobre de votre courrier par lequel vous nous interpellez sur le déroulement de la campagne de contrôle de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de commune Loire Layon Aubance.

Nous vous confirmons que notre société réalisera, pour les deux années 2018 et 2019 près de 1400 contrôles de fonctionnement au titre d'un avenant de prolongation au contrat de la délégation de service signé en mai 2006. Ce rythme est établi sur la base d'une réalisation de l'ensemble des installations (environ 2800) sur une période de 4 ans soit 700 par an conformément au règlement du service d'assainissement non-collectif. Nous poursuivrons par ailleurs les diagnostics initiaux sur les installations qui n'ont pas pu être contrôlées par le passé. A ce sujet, nous ne pouvons pas donner une suite favorable à votre demande au sujet de la tarification car nous ne partageons pas votre analyse. Nous considérons que les manquements dont vous faites part dans votre courrier ne nous sont pas imputables. En effet, les quelques 300 diagnostics non réalisés sont le fait de refus volontaires de certains propriétaires d'une part ou d'absents qui ont été relancés et qui n'ont jamais donné suite d'autre part. Par conséquent, les diagnostics initiaux seront facturés au tarif en vigueur au moment de leur réalisation.

L'arrêté du 27 avril 2012 prévoit la re-priorisation des installations, travail qui a été réalisé par la Communauté de Communes Loire Layon en 2015. Nous ne confirmons pas vos propos relatifs à cette étude de re-priorisation qui « avait valeur de contrôle et n'entraînerait pas de nouvelles visites ». De plus, la réglementation prévoit que le délai entre deux contrôles ne peut pas excéder 10 ans. C'est ainsi que nous avons programmé de réaliser en 2018 et 2019 les contrôles de fonctionnement sur les installations dont le diagnostic initial ou la mise en service a été réalisé en 2006, 2007, 2008 et 2009.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Franck CADORET,  
*Directeur Régional*



Siège social : 11, chemin de Bretagne - 92130 Issy-les-Moulineaux  
Tél. 01 30 60 84 00 - [www.saur.com](http://www.saur.com)

Saur - S.A.S. au capital de 101 529 000 € - 339 379 984 R.C.S. Nanterre - TVA intracommunautaire : FR 28 339 379 984 - NAF 3600 Z